



Le diplôme est accessible par la voie de la :

- Formation par apprentissage
- Formation continue
- Validation des acquis d'expérience (VAE)



CFPPA/UFA

EPLEFPA

de ROANNE-CHERVÉ-NOIRÉTABLE

Le BPA TAP est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 3

Activités

- Réalise les opérations de mise en culture (semis, repiquage, traitement, récolte, ...) d'espèces végétales (horticole, maraîchère, pépinière) selon les règles de sécurité et les objectifs d'exploitations (commerciaux, qualitatifs, ...).
- Peut réaliser les opérations de conditionnement des produits récoltés.
- Peut coordonner une équipe ou diriger une exploitation.
- L'activité s'exerce dans des services espaces verts de collectivités territoriales ou dans des entreprises de travaux paysagers.

Environnement du métier

- Travail en extérieur,
- Travail en équipe.

Débouchés

- Jardinier/jardinière d'espaces verts,
- Agent paysagiste/aide paysagiste,
- Ouvrier/ouvrière paysagiste,
- Jardinier paysagiste.

Poursuite de formation possible

- Bac pro Aménagements Paysagers,
- Certificat de Spécialisation.

Conditions d'admission - Pré-requis

- Avoir une entreprise d'accueil ou collectivité territoriale,
- Être âgé entre 16 et 29 ans révolus,
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3.

- Réaliser un entretien préalable,
- Compléter le dossier d'inscription,

- Classement en liste principale ou en liste complémentaire en fonction des notes obtenues et des appréciations au diplôme acquis et des 2 dernières années.

Accès à la formation

Annuel, début de la formation en automne.

Durée de la formation

La formation est organisée sur une amplitude de 12 mois et comporte à minima pour un parcours complet, 560 heures d'enseignement théorique dont 135 heures de socle commun et 425 heures de spécialité et 1040 heures de formation pratique (en entreprise).

Objectifs de la formation

Être capable de :

- Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers,
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage,
- Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager,
- Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager,
- Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité,
- Réaliser les aménagements d'un bassin dans un cadre paysager,
- Réaliser de la maçonnerie en élévation.

Contenus principaux de la formation

- Réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien.
- Préparation du terrain, plantation, élagage, entretien de massifs, pelouses et allées.
- Maçonnerie paysagère en élévation.
- agroéquipement avec le passage de l'attestation valant CACES n°1.
- utilisation du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Modalités pédagogiques

Cours magistraux, Travaux pratiques en chantier école, Travaux dirigés, Retour et partage d'expériences, Analyse de sa pratique professionnelle.



Adaptation possibles du parcours

Validation d'acquis académique et/ou Allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications.

Modalités d'alternance

Parcours sur 12 mois : 1 à 2 semaine par mois en moyenne.

Évaluation de la formation

• Unités capitalisables – Evaluations en situation professionnelle. Le diplôme permet d'obtenir une équivalence du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES).

Frais - Rémunération - Financements


- Aucun frais pédagogiques
 - Vous entrez en voie directe (12 mois)
- Plusieurs financements possibles : Pôle emploi, Région, Transition Pro, CPF, OPCO.
- Tarifs à partir de 12,39 € minimum de l'heure.
- Rémunération possible
 - Vous entrez en voie professionnelle (12 mois)
- En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
- La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).


CFPPA de ROANNE-Chervé-Noirétable

42124 PERREUX
Tél : 04.77.44.82.00
cfppa.roanne@educagri.fr

 **TAUX DE RÉUSSITE**
> Réussite 2020 : 86%

 **SATISFACTION**
> Promotion : Nc

 **DURÉE**
> de 10 à 12 mois

 **CONDITIONS D'ADMISSION**
> Accessible à tous

 **Contact**
cfppa.roanne@educagri.fr

